ÉVALUATION PRÉALABLE A L'ENTRÉE EN FORMATION

Dès la réception du dossier d'inscription COMPLET :

Le déroulement :

1) Prendre rendez-vous à l'auto-école de Pontivy aux heures d'ouverture du secrétariat qui sont :
   - **Du mardi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30**
   - **Le samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

2) L'évaluation s'effectue sur tablette, elle s'appuie sur des tests psychotechniques et dure environ 50 min. son objectif est d'estimer le volume d'heure moyen nécessaire à la formation de l'élève. **Ceci reste une estimation.**

3) Le minimum d'heure obligatoire est :
   - **20 h pour le permis B**
   - **13 h pour le permis B78 (boite automatique)**
   - **20 h pour le permis moto**

4) Lorsque l'évaluation est terminée, nous effectuons un contrat en fonction du résultat indiqué.

5) Après acceptation du contrat, veuillez le retourner signer à l'auto-école. Après ceci, l'inscription s'effectue, vous pouvez commercer la formation.

L'élève n'ayant pas rendu le contrat signé ne pourra pas commencer la formation dans l'établissement.

L'ÉVALUATION DE DÉPART

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé

Évaluation effectuée à l'auto-école sur ordinateur ou tablette à l'aide du logiciel **Easyévaluation** de Codes Rousseau.

Rousseau easyévaluation

20 Tests COGNITIFS pour évaluer 12 FACULTÉS

Durée

Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.

Rousseau easyévaluation

Fiche d'évaluation de départ - *Exemplaire élève*

① Renseignements d'ordre général

Nom : Rousseau
Prénom : Manon
Date de naissance : 22/06/1997
Nationalité : française
Profession :

Niveau scolaire : Etudiante
Acuité visuelle :
Correction : Non
Incompatibilités :
Visite médicale :

② Expérience de la conduite

Permis possédé :	☑ Aucun ☐ Permis A1	☐ Permis AM ☐ Permis A	☐ Permis B1 ☐ Autres	☐ Permis A2	Obtenu le :
Conduite d'une voiture :	☐ Plus de 5h	☑ Moins de 5h	☐ Jamais		
Qui vous accompagnait :	☐ Amis	☑ Parents	☐ Ecole de conduite		
Où conduisiez-vous ?	☑ Parking	☐ Chemin	☐ Ville	☐ Route	
Autre conduite de véhicule ?	☐ Non ☐ Moto	☑ Vélo ☐ Voiture	☐ Cyclo ☐ Autre véhicule	☐ Moto légère	

③ Résultats cognitifs

Vos performances respectives à chacune de ces 12 facultés sont listées ci-dessous.
Pour une évaluation encore plus précise le chiffre figurant à droite de chaque capacité indique votre niveau par rapport à votre groupe d'âge : 1 > à la moyenne ; 2 = la moyenne ; 3 < à la moyenne.

‹ à la moyenne ★☆☆
= à la moyenne ★★☆
› à la moyenne ★★★

1. Estimation	★★☆	7. Inhibition	★☆☆
2. Adaptation	★★☆	8. Temps de Réaction	★☆☆
3. Mémoire Visuelle à Court-terme	★★☆	9. Obéissance aux Règles	★☆☆
4. Attention Partagée	★★☆	10. Prévention des Risques	★☆☆
5. Concentration	★★☆	11. Largeur Champ de Vision	★☆☆
6. Coordination Motrice	★★☆	12. Balayage Visuel	★☆☆

④ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation.

Proposition heures théoriques : ____ heures
Proposition heures pratiques : ____ heures
Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Date :

R

Cachet de l'auto-école

Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève

Partenaire de votre réussite !
www.codesrousseau.fr

CODES ROUSSEAU

🖶 *Résultat imprimable en deux exemplaires.*

Résultat

Le résultat est donné sous la forme d'**une lettre** correspondant à un volume de formation.
Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

Cachet de l'AUTO-ÉCOLE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION
A LA CATÉGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

– la première : hors circulation ;

– la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

– emprunter des routes droites, négocier des virages ;

– changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;

– réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

– dépasser et croiser des véhicules ;

– quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;

– prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Courtoisie au volant			+1					
	Total général							

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE A LA CATÉGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC tractant une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3 500 kg, lorsque la somme des PTAC de l'ensemble constitué est supérieure à 4250 kg.

La formation

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

THÉMATIQUES

Connaissances générales

— La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d'arrêt ;
— La conduite en montagne ou zones accidentées ;
— L'hygiène de vie et la conduite ; la fatigue ;
— Le chargement ;
— Le stationnement ;
— Le dépassement ;
— Le centre de gravité, la force centrifuge, les stabilisateurs ;
— La vitesse, l'anticipation, les situations d'urgence ;
— Le freinage ;
— Le porte-à-faux, les angles morts ;
— L'assurance ;
— Les passages à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d'art, les plantations, l'itinéraire.

Vérifications à effectuer

— Système de direction du véhicule tracteur ;

— Niveau du liquide de frein ;

— Suspension de la remorque ;

— Pneus du véhicule tracteur/ de la remorque ;

— Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction ;

— Rétroviseurs additionnels : état, fixation ;

— Lave-glaces, essuie-glaces ;

— Portes, fenêtres et/ou vantaux (caravane), hayon.

Attelage/dételage

— Vérifications du système d'attelage : stabilisateurs, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule ;

— Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin de sécurité et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein ;

— Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture de la tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).